
[Imprimer](#)

Guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics

Image

Depuis le 1er octobre, la dématérialisation des marchés publics s'applique de façon obligatoire pour tous les marchés publics dont la valeur du besoin est estimée égale ou supérieure à 25.000 euros HT .

Vous souhaitez répondre à un marché public et vous avez encore des questions, la Direction des Affaires Juridiques des services de l'Etat vient de mettre à jour **son guide "très pratique" de la dématérialisation des marchés publics.**

daj_-_guide-mp-dematerialisation-2018-oe.pdf